



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026

SLOW

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_23-DE

DCM 26.04.23

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
26 juin 2026**

**Date de convocation :
19 juin 2026**

Objet :
**Appel à projets CARSAT « Aide à l'investissement
en faveur des résidences autonomie 2026 »**

Votes pour : 29
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – M. Vincent GALLOIS – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – Mme Christine DUFURETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Marie-Paule CLAREBOUT a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Laurent DELATTRE a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membre(s) absent(s) : Néant.

Madame Dorothée CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUL. 2026 S²LO

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_23-DE

DCM 26.04.23

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, propriétaire de la Résidence Autonomie du Bon Accueil, peut répondre au futur appel à projets de la CARSAT « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie 2026 ».

En effet, le périmètre d'éligibilité des projets, fixé par la CARSAT, permet les financements des quatre axes suivants :

- Financement jusqu'à 60% du coût opérationnel des projets de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement, reconstruction, sans création de places nouvelles, qui concernent le bâti et qui ont pour objectif l'amélioration du cadre de vie et des performances énergétiques, du confort et de la sécurité des résidents ;
- Financement de projet d'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs/équipements numériques avec une participation financière jusqu'à 100% du coût prévisionnel du programme si inférieur à 20 000 € HT (60% TTC OU HT le cas échéant) ;
- Financement de Projet de tiers-lieu jusqu'à 80% du coût HT du projet pour un montant entre 25 000 € et 150 000 € ;
- Financement de prestations intellectuelles.

Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a la volonté de soutenir les projets d'investissement des résidences autonomies.

Depuis 2023, inscription au budget du Département d'une enveloppe financière destinée à soutenir les projets de réhabilitation, aménagement ou équipement des résidences autonomies.

Il y aura une instruction commune Conseil Départemental du Pas-de-Calais/CARSAT pour l'attribution des financements : financement conjoint ou autonome.

La décision du financement du CD 62 : validation des élus en commission permanente donnant lieu à la signature d'une convention de financement.

Pour les projets de réhabilitation inférieurs à 300 000 € HT, le conseil départemental peut financer 1/3 maximum du reste à charge du projet.

Monsieur le Maire propose que la ville réponde au prochain appel à projets « Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie pour le projet d'aménagement/d'équipement de moins de 20 000 € hors taxe financé à 100 % » pour la Résidence Autonomie en ce qui concerne :

- L'aménagement d'un local laverie : acquisitions d'équipements telles que : machine à laver, sèche-linge, centrale vapeur fer à repasser, armoires de rangements



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUL. 2026



ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_23-DE

DCM 26.04.23

En répondant à cet appel à projets, la commune en tant que propriétaire de la Résidence du Bon Accueil se donne les moyens de poursuivre la modernisation de la structure, de continuer à maintenir la sécurité et de répondre aux attentes et aux besoins des résidents.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal l'autorise à déposer une demande pour l'axe projet d'aménagement/d'équipement de moins de 20 000 € de l'appel à projets de la CARSAT « Aide à l'Investissement en faveur des résidences autonomes 2026 ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
3 juil. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

